**Xe CONFERENCE PERMANENTE DES SYNDICATS DES CAPITALES EUROPEENES**

**16,17,18 Septembre 2010**

**ATHENES**

## PROJET DE DÉCISION POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU TRAVAIL

### La santé et la sécurité du travail, un défi pour les syndicats des capitales européennes

La X$^{e}$ Conférence Syndicale des Régions Capitales Européennes s'est déroulée à Athènes entre le 16-18 Septembre 2010 ayant comme thème: «Santé et sécurité du travail et le rôle des syndicats des Capitales Européennes», visant à souligner les aspects spécifiques des conditions de travail dans les capitales européennes, en raison du rôle particulier que les capitales jouent dans le processus de développement des pays.

Les principaux problèmes qui menacent la santé et la sécurité du travail ne se limitent plus aux facteurs traditionnels de danger – physiques, chimiques et biologiques, mais se référent aussi à de nouvelles menaces telles le stress, les troubles musculosquelettiques et psychologiques, problèmes aggravés par les nouvelles données des relations de travail et par le milieu socio-économique de la crise et qui sont étroitement liés au chômage, les formes flexibles d'emploi, la précarité de l'emploi, etc.

Le coût en vies humaines et en termes de santé et intégrité physique des travailleurs est insupportable pour eux et pour leurs familles. Il est de même pour les coûts économiques des systèmes de sécurité sociale.

Tout cela arrive parce que, d'une part, les employeurs ne respectent pas leurs responsabilités exigées par la loi, parce qu'ils considèrent comme une dépense inutile et

non pas comme un investissement la prise de mesures pour la prévention des risques professionnels et pour la protection des travailleurs, et, d'autre part, les autorités compétentes ne font pas preuve de la cohérence et de la sévérité nécessaires dans leurs exigences de respect de la législation en vigueur et voient la santé et la sécurité du travail comme une question marginale.

**Pour toutes ces raisons, la X^e^ Conférence Syndicale des Régions Capitales Européennes appelle les gouvernements à intégrer la santé et la sécurité du travail parmi les questions prioritaires de leur agenda politique et de leur pratique.**

**Problèmes communs de la santé et de la sécurité du travail dans les Capitales Européennes**

- Malgré la législation existante dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail et les évolutions des dernières décennies au niveau scientifique et technologique, la situation dans ce domaine peut être caractérisée comme moyenne sinon inquiétante. Les gouvernements libéraux et conservateurs ont contribué à l'affaiblissement de la question de la SST et à la déréglementation de la législation dans le domaine.
- Les employeurs n'assument pas les responsabilités qui leur reviennent conformément à la législation.
- Malgré le fait que l'inspection du travail contribue, par des contrôles, à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques professionnels, le soutien reçu de l'Etat est généralement faible.
- Les constructions, l'industrie (chimique, minière, métallurgique, de réparations et de construction navale, les transports, l'abattage etc.), sont les domaines d'activité ayant le plus de problèmes en termes d'accidents souvent mortels et de maladies professionnelles.
- Dans le domaine des services, outre les problèmes traditionnels il y a aussi les nouveaux facteurs qui détériorent les conditions de travail, dont le stress, les

troubles musculosquelettiques et psychologiques qui, dans certains cas, ont conduit jusqu'au suicide.

- Les employés qui sont forcés à se déplacer quotidiennement sur de longues distances pour arriver au travail se retrouvent exposés à des risques supplémentaires pour leur intégrité physique à cause de possibles accidents de la route.
- Les travailleurs des petites et moyennes entreprises mais aussi ceux qui travaillent dans les très petites entreprises sont généralement exposés aux mauvaises conditions de travail faute de possibilités d'amélioration de celles-ci. Le manque de représentation syndicale contribue, elle-aussi, à la perpétuation de cette situation.
- Les jeunes, les personnes âgées de plus de 55, les immigrants et les femmes sont les groupes les plus exposés aux risques professionnels, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. La sous-traitance, l'externalisation du travail, l'emploi à temps partiel, le travail flexible, l'emploi précaire contribuent à l'aggravation des conditions de travail et augmentent le risque professionnel.
- Les mauvaises conditions de travail affectent toutes les parties prenantes dans le processus de production ou de prestation de services quel que soit le niveau de la hiérarchie.
- Les employés, du secteur privé comme du secteur public, se confrontent avec des problèmes liés à la SST.

**L'impact de la crise économique sur les conditions de travail dans les capitales européennes**

La déréglementation des relations commerciales, l'affaiblissement de la négociation collective, la désorganisation de la législation du travail, la réduction des coûts du travail et, à une dernière analyse, l'abolition progressive de l'Etat social européen, laissent les travailleurs sans protection face aux conditions de travail. La crise exige la restructuration des entreprises, des changements dans l'organisation du travail (sous-traitance, externalisation) qui changent les conditions de travail pour le pire. Vu que les coûts de la protection des travailleurs sont considérés par la plupart des employeurs comme des dépenses inutiles et non pas comme un investissement, les premières

réductions en raison de la crise sont celles en matière de SST, ce qui résulte dans la détérioration des conditions de travail.
La réduction des effectifs dans de nombreuses entreprises en raison de la crise économique oblige les employés qui restent à faire preuve de la même productivité avec moins de personnel. D'autres sont forcées à accomplir des tâches pour lesquelles ils n'ont pas la qualification nécessaire. Cette situation produit du stress qui peut mener à des accidents de travail et d'autres problèmes.

**Les syndicats des capitales européennes considèrent que pour l'amélioration des conditions de travail seraient impératives, parmi d'autres, les suivantes mesures:**

- L'intégration continue des problèmes de la SST dans le dialogue social et dans toutes les revendications syndicales.
- Le soutien pour l'élection de Commissions de SST dans les lieux de travail, avec une attention particulière aux PME et aux TPE, où on pourrait établir un réseau pour les entreprises ayant des activités similaires.
- Des campagnes d'information pour la prévention des accidents et des maladies professionnelles, avec la création et la mise à disposition du matériel informatif nécessaire.
- L'organisation de séminaires de formation dans les écoles pour consolider l'idée de la sécurité du travail depuis un très jeune âge.
- La formation de tous les syndicalistes à des questions de SST et pas seulement de ceux qui sont impliqués dans les commissions de SST.
- La création de réseaux de communication entre les employés impliqués dans la SST.
- La promotion et le soutien de la recherche sur des questions de SST dans le cadre des Universités et des Instituts. Une attention particulière devrait être accordée à la recherche des nouvelles formes de stress physique et mental au lieu de travail (mobbing: attaque systématique et soutenue entre collègues ou entre supérieurs et inférieurs dans la hiérarchie professionnelle, l'épuisement professionnel, le stress, troubles musculosquelettiques etc.)

**Perspectives de coopération dans le cadre de la Conférence**

- Diffusion et échange d'informations relatives au risque professionnel et comment les syndicats des Capitales Européennes abordent ce problème.
- Echange d'expériences sur des exemples d'actions et d'initiatives réussies des syndicats des Capitales Européennes en matière de SST
- Participation à des projets européens liés à la SST par coopération bilatérale ou multilatérale.
- La coopération dans le cadre de la Journée mondiale de la SST (le 28 Avril).